

SIECLE Décrochage Scolaire : décommissionnement et conservation des données

Note d'information du 19/06/2025 relative au décommissionnement de SIECLE Décrochage Scolaire et à la conservation des données.

Délégation régionale académique d'information et d'orientation – site Créteil

Affaire suivie par : Elisabeth Boyer

Tél : 01 57 02 68 09

Mél : ce.draio@ac-creteil.fr

*Information adressée à mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
S/C de mesdames et monsieur les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de
Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne*

Références :

Annexes :

- *Fiche technique « 2025-SDS-Etablissement-Suivi_des_eleves »*
-

Dans le cadre du décommissionnement de SIECLE Décrochage Scolaire, l'application ne sera plus accessible à partir de mi-juillet.

La fiche technique en annexe indique les opérations à effectuer manuellement pour sauvegarder les données des modules « Suivi des élèves » et « Échanges avec le SIEI » et ainsi pouvoir conserver les éléments relatifs aux suivis actuellement réalisés par les équipes éducatives de votre établissement.

Toutes ces **opérations sont à réaliser avant le 4 juillet 2025**, date à partir de laquelle les actions nécessaires pour arrêter l'application débuteront.

**La conseillère du recteur,
Déléguée régionale académique à l'information et à l'orientation adjointe**

Elisabeth Boyer